

CONSEIL MUNICIPAL N° 02 DU 30 M.
COMMUNE DE LANTON – 33138

* * * * *

Date de la convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 29

Sous la présidence de Madame le Maire, Marie LARRUE

PRÉSENTS (17) : DEVOS Alain, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, PEUCH Annie-France, GLAENTZLIN Gérard, DARENNE Annie, CHARLES Jacqueline, DELATTRE François, BOISSEAU Christine, DE OLIVEIRA Ildio, CAUVEAU Olivier, MARTIAL Jean-Luc, PEYRAC Nathalie, MONZAT Michèle, DEGUILLE Annick, BILLARD Tony, DIEZ-BERTRAND Céline.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (6) : JOLY Nathalie à Marie LARRUE, MERCIER Pascal à DEVOS Alain, AURENTIS Béatrice à DE OLIVEIRA Ildio, HURTADO Michel à DARENNE Annie, MERCIER Josèphe à DIEZ-BERTRAND Céline, OCHOA Didier à BILLARD Tony.

ABSENTS EXCUSÉS (2) : SUIRE Daniel, PERRIN Bertrand

ABSENTS (4) : JACQUET Éric, DEJOUÉ Hélène, AICARDI Muriel, BAILLET Joël.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa.

SÉANCE OUVERTE À : 18 H 30.

SÉANCE LEVÉE À : 20 H 30

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018 – RAPPORT

Rapporteur : Alain DEVOS

N° 02 – 01 – Réf. : RG

Vu les travaux menés par la Commission « Finances – Intercommunalité – Marchés Publics » réunie le 28 mars 2018,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en séance plénière du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois maximum avant la séance d'adoption du budget communal, programmé au 6 avril prochain. Pour le Conseil Municipal qui doit étudier le projet de budget primitif 2018 communal, le D.O.B est une étape obligatoire et traditionnelle, mais c'est aussi un moment important dans le cadre de la démocratie locale. Il permet aux élus de disposer des informations nécessaires à une bonne appréciation de la situation de la Commune et de la politique que va conduire la Municipalité. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire destinée à éclairer le futur vote des élus sur le budget. Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

La préparation budgétaire 2018 se déroule toujours dans un contexte de bouleversements législatifs et réglementaires pour les Collectivités Territoriales qui sont confrontées à une baisse historique de leurs dotations.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi NOTRE du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il revient désormais au Maire de présenter au Conseil Municipal, un rapport sur les

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le



ID : 033-213302292-20180330-0201DOB2018-AR

orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la str
(Voir document ci-joint).

Ce rapport donne également lieu à un débat en Conseil dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Considérant les travaux de la Commission des « Finances – Intercommunalité – Marchés Publics » réunie le 28 mars 2018,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- participer au débat sur le rapport qui leur a été adressé,
- prendre acte de ce débat par la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Lanton, le 30 mars 2018

Pour : 18

Contre : 5 (Mmes DEGUILLE Annick (+M. OCHOA) – DIEZ-BERTRAND Céline (+Mme MERCIER) – BILLARD Tony)

Abstention : 0



Marie LARRUE

Maire de LANTON
Conseillère Départementale

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (9, rue Tastet - 33000 BORDEAUX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Certifiée exécutoire les formalités de publicité ayant été effectuées le :

4 avril 2018

de taux qui va de A1 (risque nul) à F6 (très élevé)]. La Commune ne dispose d'aucun portefeuille de dette.

Notre taux d'endettement est de 6.07 % (annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement). Notre capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) définit la capacité à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser notre dette. Elle est exprimée en année et s'élève à 2.42.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Le budget 2018 prévoit un plan d'investissement en augmentation suite aux différentes études menées en 2017 et qui se concrétiseront en 2018.

Le programme d'investissement est évalué à 11 111 000 M€

Les investissements pour les locaux communaux sont très supérieurs à ceux nécessaires à l'entretien. L'état global du parc immobilier de la commune, par une absence d'entretien récurrent, nécessite aujourd'hui la reconstruction de certains bâtiments et la mise en œuvre d'importants programmes de réhabilitation.

1.1 Programme Pluriannuel d'investissements

Ce programme permet d'avoir une vision sur l'ensemble des investissements de la mandature.

Les années de réalisation qui seront proposées en présentation du budget seront indiquées pour information et pourront évoluer en fonction des contraintes qui pourraient apparaître.

Année 2018

Prévisions des investissements autofinancés :

- Réalisation de la plate-forme et du raccordement réseaux publics Restos du Cœur
- Réalisation d'une aire de covoiturage en partenariat avec la COBAN
- Études de l'aire de camping-cars
- Études pour le transfert des équipements sportifs à Mouchon
- Études sur la mise en œuvre d'une charte paysagère à Taussat
- Études sur la faisabilité de la réalisation des cabanes des Artistes
- Réalisation de travaux dans le cadre de la convention TEPos isolation de la toiture de la Mairie
- Études sur l'aménagement global de la cour de l'école élémentaire
- Poursuite du programme de voirie / sécurité
- Aménagement de la traversée d'agglomération (3^{ème} tranche)
- Études de l'aménagement d'un centre-ville sur Cassy
- Réalisation des travaux de la base de vie des Services Techniques
- Études sur la construction du Centre Technique Municipal
- Achat du terrain destiné à l'extension du cimetière
- Aménagement d'un City stade de Blagon et réaménagement de celui de Cassy
- Études et travaux installation de bandeau absorbeur de bruit réfectoires de la maternelle et de l'élémentaire
- ADAP (mise en conformité bâtiments communaux : salle des sports du Braou/Bassin Baignade)
- Climatisation bureau médiathèque et restauration, salles polyvalentes de la maternelle et de l'élémentaire
- Études réalisation aile des garçons
- Changement huisseries à l'école élémentaire
- Mise en conformité éclairage salle polyvalente du Complexe Sportif de Cassy
- Création parking de 40 places salle des sports du Braou
- Remplacement jeux de cours en 2 tranches 2018-2019



- Piste cyclable route du Pont de Titoune/route de Mouchon
- Toilette automatique Halte de Cassy
- Tourner à gauche centre de Cassy
- Mise en place de la vidéo aux entrées de ville – 1^{ère} tranche (giratoires du Golf / CAL / Braou)
- Études et MO accès terrain PICHOT
- Travaux d'optimisation et économie énergie RD3
- Travaux d'extension du cimetière
- Parcours sportif du Renêt avec piste cyclable
- Micro signalisation bâtiments publics et commerces
- Aménagement du lac de Blagon (mobilier urbain)

Prévisions des investissements financés par emprunts :

- Engagement des travaux pour le transfert des équipements sportifs à Mouchon
- Engagement pour réalisation des travaux de la Maison des Associations et des Jeunes sur 2018-2019

Année 2019

- Poursuite du programme de voirie
- Aménagement de la traversée d'agglomération (4^{ème} tranche)
- Réhabilitation de l'aile des garçons de la Mairie
- Construction du Centre Technique Municipal
- Construction Cabane des Artistes
- Aménagement d'un lotissement primo accédant à Pichot
- Travaux de la cour de l'école maternelle et de celle de l'élémentaire
- Réalisation d'un parking sur la RD3 (face à la nouvelle boulangerie à Cassy)
- Vidéo des entrées de ville – 2^{ème} tranche (giratoire des Fontaines / Carrefour de Cassy)

Année 2020

- Poursuite du programme de voirie
- Élections.....

5 - BUDGETS ANNEXES

À compter du 1^{er} janvier 2018, il n'existe plus que 3 budgets annexes.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, la dissolution du budget « Ports et Littoral » a été actée, suite au transfert de gestion des ports au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA).

5-1 Le budget lotissement de Mouchon

Neuf terrains ont été vendus en 2017.

L'excédent du budget du « lotissement de Mouchon » qui a abondé le budget communal, représente 1 401 611 € (313 097 € en 2017), soit une augmentation de 1 088 513 €.

Il reste six terrains qui sont soit réservés, soit en cours de vente, dont les actes définitifs devraient être signés en 2018.

5-2 Le budget des eaux

Cette année la sectorisation est en place et les analyses se feront durant toute l'année 2018. Elle devrait permettre de détecter les fuites sur les circuits de distribution d'eau de la commune.

5-3 Le budget de la forêt

La bonne gestion de notre forêt permet en 2018 de transférer vers la Commune un excédent de 150 000 € qui vient abonder le budget communal.

Merci pour votre attention.

Fait à Lanton, le 30 mars 2018



Marie LARRUE

Maire de LANTON
Conseillère Départementale

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le



ID : 033-213302292-20180330-0201DOB2018-AR